99\_AR-030-490075645-20221109-BU\_09\_11\_20

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Bureau du 09 Novembre 2022

#### Délibération n° 2022-46

. \*\*\*\*

### Étaient présents :

Administrateurs présents : Max Roustan – Jacques Foulquier – Bernard Saleix – Anne-Lyse Messager - Richard Hillaire

## Absensts excusés:

Christophe Rivenq - Marie-Christine Peyric

### Assistaient à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil – Directeur Général. Cédric Veyrenc – Directeur Général Adjoint Alexia Debornes – Cyril Laurent

Secrétariat assuré par : Sylvie Iaquinta

# PROJET NPNRU ACQUISITION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE DE LA PARCELLE CN 220 – FAUBOURG DU SOLEIL A ALES

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport  $N^{\circ}$  2022-46 annexé et après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération
- Autorise le Directeur Général :
  - à signer la cession avec l'EPF d'Occitanie,
  - à signer tout acte, marché, étude permettant la réalisation de l'opération,
- à solliciter les emprunts, subventions et garanties auprès des différents organismes (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Action Logement, CDC...).

le 14/11/2022

Application agréée E-legalite.com 99\_AR-030-490075645-20221109-BU\_09\_11\_20

le 14/11/2022

Application agréée E-legalite.com 9\_AR-030-490075645-20221109-BU\_09\_11

# BUREAU du CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 9 novembre 2022 Rapport n°2022-46

Renouvellement Urbain

# PROJET NPNRU AQUISITION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE DE LA PARCELLE CN220 – FAUBOURG DU SOLEIL A ALES

Pièce(s) Annexe(s):Plan de situation, extrait cadastral, photographie aérienne, photographie de l'existant.

Le 15 décembre 2014, le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) a retenu des quartiers de la Ville d'Alès comme étant éligibles au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Le Comité d'engagement de l'ANRU qui s'est réuni le 16 décembre 2019 a donné un avis favorable au projet de Renouvellement Urbain d'Alès.

La requalification du Faubourg du Soleil, tant au niveau du bâti que des espaces extérieurs, est intégrée au projet de Renouvellement Urbain d'Alès, l'acquisition de nombreux immeubles est donc nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

La convention d'anticipation foncière n°2016G258 signée le 26 mai 2016 entre l'Établissement Public Foncier de Languedoc Roussillon (EPF LR) et la Communauté Alès Agglomération, prévoit l'acquisition par l'EPF Occitanie des premiers biens présentant un réel intérêt pour le futur projet urbain.

Conformément à ladite convention, l'EPF a acquis un immeuble dans le cadre de l'opération NPNRU, situé sur la parcelle cadastrée Commune d'Alès, Section CN n°220 au 39 Faubourg du Soleil moyennant le prix principal de 420 000,00 €.

Conformément à ladite convention et notamment son article 4-5, il apparaît que les biens acquis par l'EPF ont vocation à être cédés. La convention prévoit la possibilité de céder les biens acquis par l'EPF Occitanie à un bailleur social. La cession a lieu par acte notarié ou par acte administratif aux frais de l'acquéreur.

C'est dans ce contexte que Logis Cévenols s'engage à racheter l'ensemble des biens acquis par l'EPF et procède donc au rachat dudit bien moyennant un prix total estimé de 500 000 €. Ce prix comprend le prix d'achat auquel s'ajoute des frais accessoires (frais de notaire, frais de portage, ...). Les frais de transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

le 14/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-030-490075645-20221109-BU\_09\_11\_20

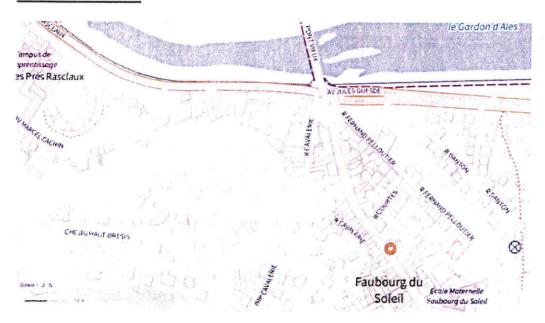
# Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

D'approuver cette opération,

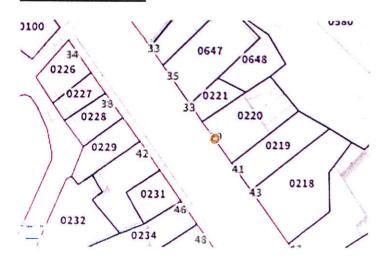
D'autoriser le Directeur Général de Logis Cévenols :

- à signer la cession avec l'EPF Occitanie,
- à signer tout acte, marché, étude permettant la réalisation de l'opération,
- à solliciter les emprunts, subventions et garanties auprès des différents organismes (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Action Logement, CDC...).

## Plan de situation:



# Extrait cadastral:



le 14/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-030-490075645-20221109-BU\_09\_11\_20

# Photographie aérienne :



Photographie de l'existant

Vue extérieur - depuis la rue du faubourg du Soleil :



le 14/11/2022

Application agréée E-legalite.com 99\_AR-030-490075645-20221109-BU\_09\_11\_20